

Annexe I
Liste des déchets

Code	Nature du déchet	Comptabilité	Certificat d'utilisation	Circonstances de valorisation du déchet	Caractéristiques du déchet valorisé	Mode d'utilisation (dans le respect des dispositions du CWATUP)
Premier domaine d'utilisation : Travaux de Génie civil						
170504	Terres de déblais			Récupération et utilisation de terres naturelles provenant de l'industrie extractive, d'un aménagement de sites ou de travaux de génie civil	Terres naturelles non contaminées répondant aux caractéristiques de référence de la liste guide figurant à l'annexe II, point 1.	<ul style="list-style-type: none"> - Travaux de remblayage, à l'exception des CET existants et des sites désignés au plan des CET. - Travaux d'aménagement de sites en zone destinée à l'urbanisation - Réhabilitation de sites désaffectés pollués ou contaminés suivant un processus approuvé par la Région - Aménagement et réhabilitation de centres d'enfouissement technique (CET)
191302	Terres décontaminées	X	X	Récupération et utilisation de terres provenant d'une installation autorisée de traitement spécifique de décontamination de terres polluées	Terres décontaminées répondant aux caractéristiques de référence de la liste guide figurant à l'annexe II, point 2.	<ul style="list-style-type: none"> - Travaux de remblayage, à l'exception des CET existants et des sites désignés au plan des CET. - Travaux d'aménagement de sites <p>Les utilisations énoncées ci-dessus ne peuvent être effectuées qu'en zone d'activité économique à caractère industriel visée à l'article 30 du CWATUP.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Réhabilitation de sites désaffectés pollués ou contaminés suivant un processus approuvé par la Région - Aménagement et réhabilitation de centres d'enfouissement technique (CET)
020401	Terres de betteraves et d'autres productions maraîchères			Récupération et utilisation de terres issues du lavage ou du traitement mécanique sur table vibrante de betteraves et d'autres productions maraîchères	Terres naturelles non contaminées répondant aux caractéristiques de référence de la liste guide figurant à l'annexe II, point 1.	<ul style="list-style-type: none"> - Travaux de remblayage, à l'exception des CET existants et des sites désignés au plan des CET. - Travaux d'aménagement de sites - Réhabilitation de sites désaffectés pollués ou contaminés suivant un processus approuvé par la Région - Aménagement et réhabilitation de centres d'enfouissement technique (CET)
010102	Matériaux pierreux à l'état naturel			Récupération et utilisation de matériaux pierreux provenant de l'industrie extractive, d'un aménagement de sites ou de travaux de génie civil	Matériaux pierreux naturels non souillés, non métallifères, non susceptibles de réaction avec le milieu ambiant ou environnant et répondant à la PTV401	<ul style="list-style-type: none"> - Travaux de remblayage, à l'exception des CET existants et des sites désignés au plan des CET. - Empierrements - Travaux de sous-fondation - Travaux de fondation - Couches de revêtement - Accotements - Travaux de construction ou de rénovation d'ouvrages d'art ou de bâtiments - Réhabilitation de sites désaffectés pollués ou contaminés suivant un processus approuvé par la Région - Aménagement et réhabilitation de centres d'enfouissement technique (CET)
010409I	Sables de pierres naturelles	X		Récupération et utilisation de sables produits lors du travail de la pierre naturelle	Sables répondant à la PTV400	<ul style="list-style-type: none"> - Travaux de remblayage, à l'exception des CET existants et des sites désignés au plan des CET. - Travaux de sous-fondation - Travaux de fondation - Etablissement d'une couche de finition - Réhabilitation de sites désaffectés pollués ou contaminés suivant un processus approuvé par la Région - Aménagement et réhabilitation de centres d'enfouissement technique (CET)

Code	Nature du déchet	Comptabilité	Certificat d'utilisation	Circonstances de valorisation du déchet	Caractéristiques du déchet valorisé	Mode d'utilisation (dans le respect des dispositions du CWATUP)
010408	Granulats de matériaux pierreux	X		Utilisation de matériaux produits par une installation autorisée de tri et de concassage de déchets inertes de construction et de démolition ou de matériaux pierreux à l'état naturel	Matières répondant aux caractéristiques du tableau 1 "nature des granulats de débris de démolition et de construction recyclés." de la PTV 406	<ul style="list-style-type: none"> - Travaux de remblayage, à l'exception des CET existants et des sites désignés au plan des CET. - Empierrements - Travaux de sous-fondation - Travaux de fondation - Couches de revêtement - Accotements - Travaux de construction ou de rénovation d'ouvrages d'art ou de bâtiments - Réhabilitation de sites désaffectés pollués ou contaminés suivant un processus approuvé par la Région - Aménagement et réhabilitation de centres d'enfouissement technique (CET)
170101	Granulats de béton	X		Utilisation de matériaux produits par une installation autorisée de tri et de concassage de déchets inertes de construction et de démolition ou de matériaux pierreux à l'état naturel	Matières répondant aux caractéristiques du tableau 1 "nature des granulats de débris de démolition et de construction recyclés." de la PTV 406	<ul style="list-style-type: none"> - Travaux de remblayage, à l'exception des CET existants et des sites désignés au plan des CET. - Empierrements - Travaux de sous-fondation - Travaux de fondation - Couches de revêtement - Accotements - Travaux de construction ou de rénovation d'ouvrages d'art ou de bâtiments - Réhabilitation de sites désaffectés pollués ou contaminés suivant un processus approuvé par la Région - Aménagement et réhabilitation de centres d'enfouissement technique (CET)
170103	Granulats de débris de maçonnerie	X		Utilisation de matériaux produits par une installation autorisée de tri et de concassage de déchets inertes de construction et de démolition ou de matériaux pierreux à l'état naturel	Matières répondant aux caractéristiques du tableau 1 "nature des granulats de débris de démolition et de construction recyclés." de la PTV 406	<ul style="list-style-type: none"> - Travaux de remblayage, à l'exception des CET existants et des sites désignés au plan des CET. - Empierrements - Travaux de sous-fondation - Travaux de fondation - Couches de revêtement - Accotements - Travaux de construction ou de rénovation d'ouvrages d'art ou de bâtiments - Réhabilitation de sites désaffectés pollués ou contaminés suivant un processus approuvé par la Région - Aménagement et réhabilitation de centres d'enfouissement technique (CET)
170302A	Granulats de revêtements routiers hydrocarbonés	X		Utilisation de matériaux produits par une installation autorisée de tri et de concassage de déchets inertes de construction et de démolition ou de matériaux pierreux à l'état naturel	Matières répondant aux caractéristiques du tableau 1 "nature des granulats de débris de démolition et de construction recyclés." de la PTV 406	<ul style="list-style-type: none"> - Travaux de remblayage, à l'exception des CET existants et des sites désignés au plan des CET. - Empierrements - Travaux de sous-fondation - Travaux de fondation - Couches de revêtement - Accotements - Travaux de construction ou de rénovation d'ouvrages d'art ou de bâtiments - Réhabilitation de sites désaffectés pollués ou contaminés suivant un processus approuvé par la Région - Aménagement et réhabilitation de centres d'enfouissement technique (CET)
190307	Enrobés bitumineux composés de granulats ou de fraisats de revêtements routiers	X		Matériaux produits par une installation autorisée d'enrobage à chaud ou à froid	Matières répondant au cahier des charges type RW99	<ul style="list-style-type: none"> - Couches de revêtement - Accotements

Code	Nature du déchet	Comptabilité	Certificat d'utilisation	Circonstances de valorisation du déchet	Caractéristiques du déchet valorisé	Mode d'utilisation (dans le respect des dispositions du CWATUP)
190305	Enrobés goudronneux composés de granulats ou de fraisats de revêtements routiers	X		Matériaux produits par une installation autorisée d'enrobage à froid	Matières répondant au cahier des charges type RW99	- Couches de revêtement - Accotements
170302B	Granulats ou fraisats de revêtement routiers hydrocarbonés	X		Utilisation de matériaux produits par une installation autorisée soit de tri et de concassage de déchets inertes de construction et de démolition, soit du fraisage de revêtements	Matières répondant au cahier des charges type RW99	- Travaux de sous-fondation - Travaux de fondation - Accotements - Couches de revêtement
190112	Mâchefers	X	X	Matériaux solides produits par une installation effectuant le criblage, la séparation des métaux et la maturation de mâchefers bruts provenant d'unités autorisées d'incinération de déchets et n'ayant pas été mélangés ni avec des cendres volantes ni avec des cendres sous chaudières et répondant au test d'assurance qualité figurant en annexe III	Matières répondant au cahier des charges type RW99 et d'autre part au test de conformité prévu à l'annexe II	Travaux de sous-fondation
100202	Laitiers non traités	X		Matériaux produits par une installation autorisée de conditionnement utilisant les laitiers résultant de la production de la fonte comme matière de base	Matières répondant au cahier des charges type RW99	- Travaux de sous-fondation - Travaux de fondation - Couches de revêtement - Accotements - Ballast de chemin de fer
100202LD	Scories LD non traitées	X		Matériaux produits par une installation autorisée de conditionnement utilisant les scories LD résultant de la production de l'acier comme matière de base	Matières répondant au cahier des charges type RW99	- Travaux de sous-fondation - Travaux de fondation - Couches de revêtement - Accotements - Ballast de chemin de fer

Code	Nature du déchet	Comptabilité	Certificat d'utilisation	Circonstances de valorisation du déchet	Caractéristiques du déchet valorisé	Mode d'utilisation (dans le respect des dispositions du CWATUP)
100202EAF	Scories EAF non traitées	X		Matériaux produits par une installation autorisée de conditionnement utilisant les scories EAF résultant de la production de l'acier comme matière de base	Matières répondant au cahier des charges type RW99	<ul style="list-style-type: none"> - Travaux de sous-fondation - Travaux de fondation - Couches de revêtement - Accotements - Ballast de chemin de fer
100202S	Scories de désulfuration non traitées	X		Matériaux produits par une installation autorisée de conditionnement utilisant les scories de désulfuration résultant de la production de l'acier comme matière de base	Matières répondant au cahier des charges type RW99	<ul style="list-style-type: none"> - Travaux de sous-fondation - Travaux de fondation - Couches de revêtement - Accotements - Ballast de chemin de fer
170506A1	Produits de dragage ou de curage (sables, pierres, boues)	X		Utilisation de matériaux enlevés du lit et des berges des cours et plans d'eau du fait de travaux de dragage ou de curage qui présentent une siccité d'au moins 35 %	Matières appartenant à la catégorie A telle que définie par l'article 4 de l'arrêté du gouvernement wallon (AGW) du 30 novembre 1995 relatif à la gestion des matières enlevées du lit et des berges des cours et plans d'eau, tel que modifié	<ul style="list-style-type: none"> - Travaux de sous-fondation - Travaux de fondation - Réhabilitation de sites désaffectés pollués ou contaminés suivant un processus approuvé par la Région - Aménagement et réhabilitation de centres d'enfouissement technique (CET)
170506A2	Produits de dragage ou de curage (sables, pierres, boues)	X		Utilisation de matériaux enlevés du lit et des berges des cours et plans d'eau du fait de travaux de dragage ou de curage	Matières appartenant à la catégorie A telle que définie par l'article 4 de l'arrêté du gouvernement wallon (AGW) du 30 novembre 1995 relatif à la gestion des matières enlevées du lit et des berges des cours et plans d'eau, tel que modifié	<ul style="list-style-type: none"> - Travaux d'aménagement du lit et des berges des cours et plans d'eau en dehors des zones présentant un intérêt biologique au sens de la loi du 12 juillet 1976 relative à la conservation de la nature et des Directives CEE 79/409 et 92/43
010413I	Déchets de sciage des pierres	X		Utilisation de matériaux provenant du sciage de la pierre	Matériaux pierreux non contaminés	<ul style="list-style-type: none"> - Travaux de remblayage, à l'exception des CET existants et des sites désignés au plan des CET. - Réhabilitation de sites désaffectés pollués ou contaminés suivant un processus approuvé par la Région
170201	Billes de chemin de fer	X		Utilisation de matériaux enlevés lors de l'aménagement ou de la rénovation de voies ferrées	Bois traités conformément aux cahiers des charges de la SNCB	<ul style="list-style-type: none"> - Aménagement de sites urbains - Aménagement de jardins, parcs et plantations

Code	Nature du déchet	Comptabilité	Certificat d'utilisation	Circonstances de valorisation du déchet	Caractéristiques du déchet valorisé	Mode d'utilisation (dans le respect des dispositions du CWATUP)
100998	Sables de fonderie liés à la bentonite ayant subi la coulée	X		Utilisation des sables de purge des installations de fabrication de sables de moulage pour les fonderies de métaux ferreux	Sables silico-argileux pouvant contenir des adjuvants carbonés composés de charbon broyé ou de brais bitumeux et répondant au cahier des charges type RW99	- Empierrements - Travaux de sous-fondation - Travaux de fondation - Accotements
Deuxième domaine d'utilisation : composants dans la fabrication de produits finis						
160117	Métaux ferreux	X		Utilisation de métaux ferreux triés sélectivement, provenant d'un centre autorisé de tri, de broyage, de démantèlement ou d'incinération	Matières constituées de plus de 90 % en poids de fer	Production de fonte et d'acier
170405	Métaux ferreux provenant de construction ou de démolition	X		Utilisation de métaux ferreux triés sélectivement, provenant d'un centre autorisé de tri, de broyage, de démantèlement ou d'incinération	Matières constituées de plus de 90 % en poids de fer	Production de fonte et d'acier
190102	Métaux ferreux provenant du déferraillage des mâchefers	X		Utilisation de métaux ferreux triés sélectivement, provenant d'un centre autorisé de tri, de broyage, de démantèlement ou d'incinération	Matières constituées de plus de 90 % en poids de fer	Production de fonte et d'acier
191001	Métaux ferreux provenant du broyage de déchets	X		Utilisation de métaux ferreux triés sélectivement, provenant d'un centre autorisé de tri, de broyage, de démantèlement ou d'incinération	Matières constituées de plus de 90 % en poids de fer	Production de fonte et d'acier
160118	Métaux non ferreux	X		Utilisation de métaux non-ferreux triés sélectivement, provenant d'un centre autorisé de tri, de broyage, de démantèlement ou d'incinération	Matières constituées de plus de 60 % en poids de métaux non-ferreux	Production de métaux non-ferreux et de leurs alliages

Code	Nature du déchet	Comptabilité	Certificat d'utilisation	Circonstances de valorisation du déchet	Caractéristiques du déchet valorisé	Mode d'utilisation (dans le respect des dispositions du CWATUP)
170407	Métaux non ferreux provenant de construction ou de démolition	X		Utilisation de métaux non-ferreux triés sélectivement, provenant d'un centre autorisé de tri, de broyage, de démantèlement ou d'incinération	Matières constituées de plus de 60 % en poids de métaux non-ferreux	Production de métaux non-ferreux et de leurs alliages
191002	Métaux non ferreux provenant du broyage de déchets	X		Utilisation de métaux non-ferreux triés sélectivement, provenant d'un centre autorisé de tri, de broyage, de démantèlement ou d'incinération	Matières constituées de plus de 60 % en poids de métaux non-ferreux	Production de métaux non-ferreux et de leurs alliages
100202B	Laitiers non traités	X		Matériaux produits par une installation autorisée de conditionnement utilisant les laitiers résultant de la production de la fonte comme matière de base	Laitiers permettant d'obtenir un ciment titulaire du certificat BENOR ou CE	Préparation de ciment CEM II, CEM III et CEM V selon la norme NBN EN 197-1 et 2
100102	Cendres volantes	X		Utilisation de cendres volantes issues de la production d'électricité par des centrales thermiques utilisant le charbon comme combustible	Cendres volantes présentant des propriétés pouzzolaniques permettant d'obtenir un ciment titulaire du certificat BENOR ou CE	Préparation de ciment pouzzolanique, de CEM II selon la norme NBN EN 197-1 et 2, de fillers selon la norme NBN N 11-127 et de béton répondant à la norme NBN EN 450
010413IIA	Fillers calcaires	X		Utilisation de poussières calcaires issues de la taille, du sciage et du travail de la pierre naturelle	Fillers calcaires permettant d'obtenir un ciment titulaire du certificat BENOR ou CE	Préparation de ciment CEM II selon la norme NBN EN 197-1 et 2 et de fillers selon la norme NBN N 11-127
010413IIB	Fillers calcaires	X		Utilisation de poussières calcaires issues de la taille, du sciage et du travail de la pierre naturelle	Fillers calcaires répondant aux critères d'utilisation des fabricants professionnels de bétons et mortiers	Matière de charge dans les bétons et mortiers
010409IIA	Sables naturels	X		Utilisation de poussières issues de la taille, du sciage et du travail des minerais non métalliques	Sables répondant aux critères d'utilisation des fabricants professionnels de plastiques ou de colles	Matière de charge dans les plastiques et les colles
010409IIB	Sables naturels de calcaires/dolomies	X		Utilisation de poussières issues de la taille, du sciage et du travail des minerais non métalliques, calcaires ou dolomitiques	Sables répondant aux critères d'utilisation de l'industrie des métaux non-ferreux	Fondant dans le processus de production des métaux non-ferreux

Code	Nature du déchet	Comptabilité	Certificat d'utilisation	Circonstances de valorisation du déchet	Caractéristiques du déchet valorisé	Mode d'utilisation (dans le respect des dispositions du CWATUP)
010410IIA	Poussières calcaires	X		Utilisation de poussières récoltées dans les installations autorisées d'épuration des rejets atmosphériques des dépendances de carrières, hormis les installations de cuisson	Poussières calcaires répondant aux critères d'utilisation fixés par l'industrie chimique pour les agents neutralisants	Agent neutralisant utilisé dans l'industrie chimique
010410IIB	Poussières calcaires	X		Utilisation de poussières récoltées dans les installations autorisées d'épuration des rejets atmosphériques des dépendances de carrières, hormis les installations de cuisson	Poussières calcaires répondant aux critères d'utilisation fixés par les gestionnaires de stations d'épuration	Agent de floculation
060904IIA	Phosphogypse et citrogypse	X		Utilisation de phosphogypse et citrogypse résultant respectivement de la fabrication de l'acide phosphorique et de l'acide citrique	Phosphogypse et citrogypse répondant aux critères d'utilisation fixés par l'industrie du ciment	Régulateur de prise dans le ciment selon la norme NBN B EN 197-1 et 2
060904IIB	Phosphogypse et citrogypse	X		Utilisation de phosphogypse et citrogypse résultant respectivement de la fabrication de l'acide phosphorique et de l'acide citrique	Phosphogypse et citrogypse répondant aux critères d'utilisation fixés par l'industrie du plâtre	Fabrication de plâtre à projeter
010409	Boues argileuses	X		Utilisation de boues de décantation ou de clarification des eaux de lavage d'argiles naturelles	Boues constituées de plus de 90 % en poids de matières sèches d'argiles naturelles	Fabrication de briques destinées à la construction
100202B2	Laitiers non traités	X		Matériaux produits par une installation autorisée de conditionnement ou d'enrobage et utilisant les laitiers résultant de la production de la fonte comme matière de base	Matières répondant au cahier des charges type RW99	Fabrication d'enrobés hydrocarbonés à base de laitiers, granulés, concassés ou bouletés
100202LD2	Scories LD non traitées	X		Matériaux produits par une installation de conditionnement ou d'enrobage et utilisant les scories LD résultant de la production de l'acier comme matière de base	Matières répondant au cahier des charges type RW99	Fabrication d'enrobés hydrocarbonés à base de scories LD granulées ou concassées ou bouletées

Code	Nature du déchet	Comptabilité	Certificat d'utilisation	Circonstances de valorisation du déchet	Caractéristiques du déchet valorisé	Mode d'utilisation (dans le respect des dispositions du CWATUP)
100202E AF2	Scories EAF non traitées	X		Matériaux produits par une installation autorisée de conditionnement ou d'enrobage et utilisant les scories EAF résultant de la production de l'acier comme matière de base	Matières répondant au cahier des charges type RW99	Fabrication d'enrobés hydrocarbonés à base de scories EAF granulées ou concassées ou bouletées
100201S2	Scories de désulfuration non traitées	X		Matériaux produits par une installation autorisée de conditionnement ou d'enrobage et utilisant les scories de désulfuration résultant de la production de l'acier comme matière de base	Matières répondant au cahier des charges type RW99	Fabrication d'enrobés hydrocarbonés à base de scories de désulfuration granulées ou concassées ou bouletées
190112II	Mâchefers traités	X	X	Granulats solides résultant d'un criblage, d'une séparation des métaux et d'une maturation de mâchefers provenant d'unités d'incinération de déchets, n'ayant été mélangés ni avec des cendres volantes ni avec des cendres sous chaudières	Matières répondant au cahier des charges type RW99 et d'autre part au test de conformité prévu à l'annexe II	Fabrication de matériaux formés résultant d'un mélange de mâchefers traités à un liant hydraulique
170506AII	Matériaux pierreux à l'état naturel et granulats de matériaux pierreux à l'état naturel	X		Utilisation de matériaux enlevés du lit et des berges des cours et plans d'eau du fait de travaux de dragage ou de curage	Matériaux pierreux et granulats naturels répondant à la PTV 400	Fabrication de béton
100998II	Sables de fonderie liés à la bentonite ayant subi la coulée	X		Utilisation de sables de purge des installations de fabrication de sables de moulage pour les fonderies de métaux ferreux	Sables silico-argileux pouvant contenir des adjuvants carbonés composés de charbon broyé ou de brais bitumeux et répondant aux critères d'utilisation des fabricants professionnels de béton et de briques	<ul style="list-style-type: none"> - Fabrication de matériaux formés résultant du mélange d'un liant hydraulique à des sables de fonderie liés à la bentonite ayant subi la coulée. - Fabrication de matériaux formés par la cuisson d'un mélange contenant des sables de fonderie liés à la bentonite ayant subi la coulée.

Vu pour être annexé à l'arrêté du Gouvernement wallon du 14 juin 2001 favorisant la valorisation de certains déchets.
Namur le 14 juin 2001.

Le Ministre-Président,
J.-Cl. VAN CAUWENBERGHE

Le Ministre de l'Aménagement du Territoire, de l'Urbanisme et de l'Environnement,

M. FORET